



DECLARATION

“ Les suppressions de droit de grève : une solution facile mais contreproductive pour le dialogue social et la paix ”

Le 28 décembre 2017, sans discussions préalables avec toutes les parties, l'Assemblée Nationale du Bénin a procédé, de façon hâtive, à la suppression du droit de grève à certains agents permanents de l'Etat en l'occurrence, les agents de santé, de la justice et de la sécurité.

En réponse, les syndicats de la justice ont lancé, depuis le lundi 08 Janvier 2018, un mouvement de grève de cinq (05) jours sur cinq qui paralyse totalement le secteur. Les syndicats du secteur de la santé préparent des Assemblées Générales pour se faire entendre. Les Centrales et Confédérations syndicales appellent à la mobilisation générale contre l'acte du législateur.

Très préoccupé par l'atmosphère nationale actuelle, le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP-Bénin) suit de très près la situation.

Il est vrai que les mouvements de grève dans leurs fréquences, durées et secteurs touchés créent d'énormes préjudices aux populations et à l'économie nationale surtout que des grèves sont intervenues sans que l'on ait épuisé toutes les voies de dialogue et de négociation. Mais, il n'est pas moins vrai que sans les grèves d'hier, les conditions de vie et de travail seraient plus misérables dans le pays du fait de la mal gouvernance, des détournements, de la corruption... Les quelques initiatives de meilleures redistributions des ressources du pays ont été les fruits de mouvements de grève réussis ou de menaces de grève quand le dialogue et les négociations deviennent infructueux dans un contexte où de nombreux accords sont restés non exécutés.

Le droit de grève est un acquis de la conférence nationale des forces vives de la nation consolidé par la Constitution béninoise de 1990 en son article 31.

C'est pourquoi, pour la promotion de la paix à travers un dialogue social juste et équitable, le Réseau WANEP-Bénin désapprouve la décision législative de suppression ciblée, en masse, du droit de grève à certains travailleurs qu'elle estime être une solution trop facile mais contreproductive pour la redistribution des ressources, le dialogue et la

paix. Afin que “les lois redeviennent des actes de sagesse” dans notre pays, notre parlement doit viser davantage la consolidation des acquis et résister aux solutions de reculs démocratiques.

Le Réseau appelle :

- **Le Gouvernement**

- à ouvrir/maintenir le dialogue avec les acteurs sociaux des différents « secteurs sensibles » concernés pour trouver les solutions pour le renforcement du dialogue social et aux accords qui en découlent avant toute initiative d’encadrement du droit de grève ;

- **Les Députés à l’Assemblée Nationale**

- à envisager une relecture des articles à polémiques des différents textes de lois tout en tirant la leçon de la nécessité d’une consultation préalable des parties concernées aux fins de solutions idoines ;

- **Aux acteurs sociaux**

- de prendre la mesure, dans le contexte béninois, de l’urgent impératif de concilier le droit de grève et la nécessité d’assurer un service public continu.

En tout état de cause et dans le même esprit que l’ensemble des démocrates béninois, le Réseau WANEP-Bénin espère qu’une décision de la Cour Constitutionnelle, avec l’intégralité de son caractère d’insusceptibilité de recours, saura apaiser les craintes de remise en cause progressive des acquis démocratiques.

Ensemble, tissons des relations pour la paix.

Fait à Cotonou, le mardi 10 janvier 2018

Emmanuel Kancou OGOU

Président du Conseil d’Administration de WANEP-Bénin,